



Franchissements illégaux massifs des frontières, menaces terroristes, situation de crise humanitaire et sanitaire, augmentation de la criminalité organisée, menaces hybrides, fermeture temporaire des frontières intérieures : les défis de la dernière décennie, principalement liés à la sécurité, ont eu un impact significatif sur les frontières extérieures de l'espace Schengen et sur la vie intérieure de la région. En réponse, la lutte contre l'immigration clandestine a profondément marqué le renouvellement des règles, des politiques, de l'action extérieure et des politiques de partenariat de l'Union en matière d'immigration, d'asile et de gestion des frontières. Afin de renforcer la résilience des frontières [(UE) 2024/1717], sous l'effet de l'évolution de l'environnement sécuritaire, le code frontières Schengen [(UE) 2016/399], qui contient les missions de surveillance des frontières extérieures, a été amendé à plusieurs reprises et tout dernièrement en juin 2024.

La gestion et la protection des frontières extérieures de l'UE relèvent principalement de la compétence nationale, mais le travail de l'Agence européenne des garde-frontières et des garde-côtes (Frontex) dans le cadre de la gestion européenne intégrée des frontières (GEIF) y contribue de manière significative [(UE) 2019/1896]. En outre, depuis 2016, Europol est également de plus en plus impliqué dans la lutte contre le trafic transfrontalier de migrants, dont le cadrage est défini par le plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants jusqu'en 2025 [COM(2021) 591 final].

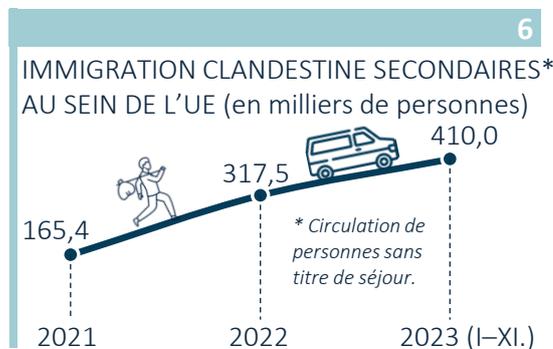
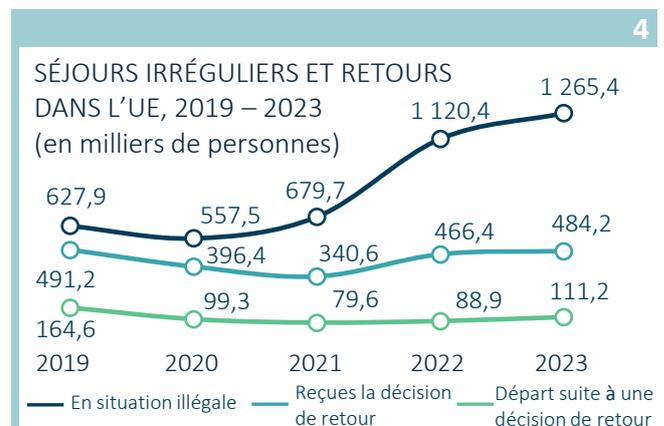
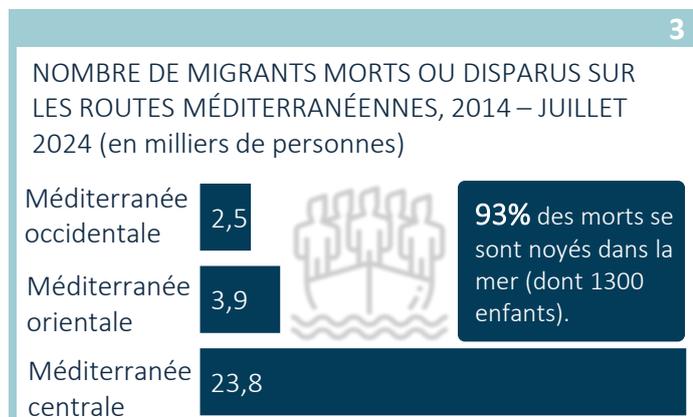
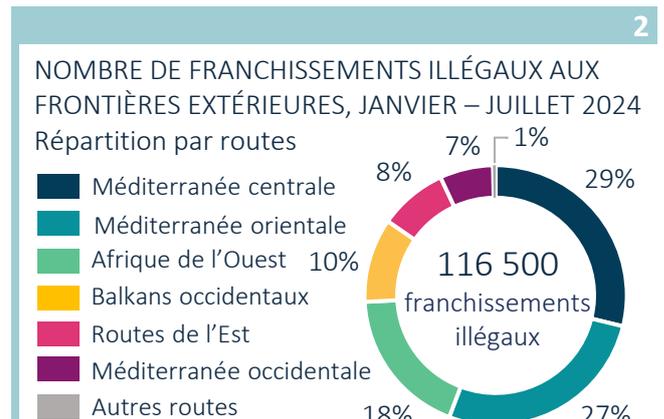
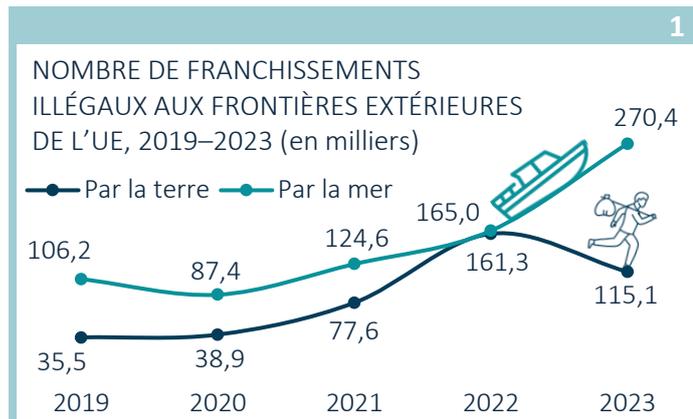
Le trafic d'êtres humains, qui consiste à faciliter l'entrée et le séjour irréguliers, s'inscrit dans le contexte général de la grande criminalité internationale et organisée. Elle constitue une menace sérieuse pour la sécurité des migrants irréguliers qui y ont recours, pour les pays de destination et pour l'Union européenne. Selon l'analyse d'Europol (2024), les réseaux de passeurs se caractérisent par ce qui suit :

- la plupart d'entre eux sont également actifs dans d'autres domaines de la grande criminalité ;
- ils sont dotés d'une grande capacité d'adaptation ;
- ils profitent des crises géopolitiques, économiques, environnementales et sociales ;
- ils coopèrent intensivement avec des organisations criminelles à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE ;
- le cas échéant, ils font preuve d'une grande violence à l'encontre des migrants en situation irrégulière, des forces de l'ordre ou des organisations criminelles concurrentes ;
- ils s'adaptent rapidement aux nouvelles technologies numériques.

Europol (2024) attire également l'attention sur le fait que le trafic de migrants peut être lié au terrorisme et à la traite des êtres humains, ce qui accroît encore la menace pour la sécurité de l'UE.

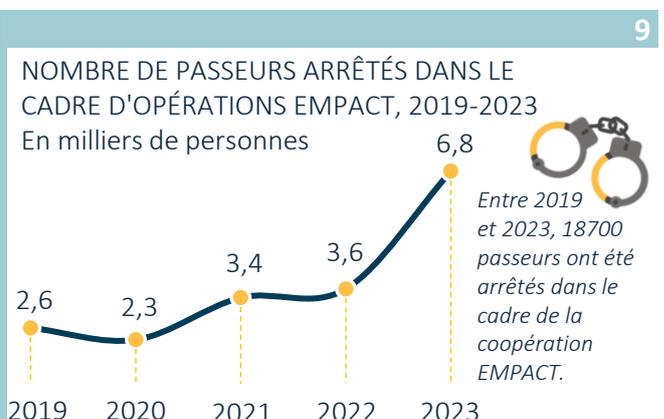
La lutte contre le trafic de migrants est la première priorité de l'Union européenne depuis des décennies. À l'heure où l'Europe connaît une vague migratoire sans précédent, la Commission européenne a défini la marche à suivre pour lutter contre le trafic de migrants, initialement dans l'agenda européen en matière de migration [COM(2015) 240 final], puis dans le plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants 2015 - 2020 [COM(2015) 285 final]. En conséquence, le mandat et les champs de compétence d'Europol ont été étendus en 2016 [(UE)2016/794] et le Centre européen chargé de lutter contre le trafic de migrants a été créé au sein d'Europol pour soutenir les services répressifs des États membres en matière de partage d'informations, d'analyse et de prévision, de coordination et de développement de compétences. En 2015 et en 2021, le trafic de migrants a été inclus dans les priorités des cycles politiques de l'UE pour lutter contre la grande criminalité et la criminalité organisée internationale (Plateforme européenne multidisciplinaire contre les menaces criminelles, EMPACT) (8665/21). La Commission a également publié son plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants en 2021 [COM(2021) 591 final] et élaboré des plans d'actions spécifiques pour chaque route migratoire en 2022 et 2023 (Commission européenne, 2023).

Les dimensions extérieures de la lutte contre le trafic de migrants constituent un élément majeur de la mise en œuvre du pacte sur l'immigration et l'asile [COM(2024) 251 final]. Toutefois, selon le rapport sur la situation dans l'espace Schengen, la coopération policière et le cadre législatif doivent également être améliorés en raison de l'augmentation du trafic de migrants vers et au sein de l'UE et de la criminalité transfrontalière [COM(2024) 173 final]. La Commission a donc publié un nouveau paquet législatif en 2023 et a appelé à la création d'une alliance mondiale de lutte contre le trafic de migrants. À l'appui de ces objectifs, le Conseil européen a demandé à renforcer tous les outils dont dispose l'UE (EUCO 1/23; 7/24; 15/24). La première proposition du paquet [COM(2023) 754 final] vise, entre autres, à améliorer Europol et la coopération policière, pour laquelle un mandat de négociation a été approuvé par les représentants des États membres en 2024 (Conseil de l'UE, 2024). ◆



7

Plus de **90%** des migrants irréguliers arrivant dans l'UE utilisent les services des réseaux de trafic d'êtres humains.



SOURCES

1 | 2 Frontex : [Detections of illegal border-crossings statistics](#) | 3 OIM : [Projet Migrants Disparus](#) | 4 Eurostat : [\[migr_eipre\]](#) ; [\[migr_eiord\]](#) ; [\[migr_eirtn\]](#) ; [\[migr_eirfs\]](#) | 5 Eurostat : [\[migr_eipre\]](#) | 6 Frontex : [ARA, 2023](#) ; [Annual Brief, 2023](#) | 7 Europol : [Facilitation of Illegal Immigration](#) | 8 Frontex : [ARA, 2023](#) | 9 Résultats EMPACT : [2019](#), [2020](#), [2021](#), [2022](#), [2023](#)